



Un accord historique entre l'UE et la Suisse sur la transparence fiscale

L'Union européenne et la Suisse ont signé le 1^{er} juin 2015 un accord historique sur la transparence fiscale, qui améliorera considérablement la lutte contre la fraude fiscale. Les deux parties échangeront automatiquement des informations sur les comptes financiers de leurs résidents respectifs à compter de 2018. Cet accord marque la fin du secret bancaire suisse pour les résidents de l'Union et permettra d'empêcher les fraudeurs du fisc de dissimuler des revenus non déclarés sur des comptes en Suisse. L'accord a été signé ce matin par Pierre Moscovici, commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes, Janis Reirs, ministre letton des finances au nom de la présidence lettone du Conseil de l'UE, ainsi que par Jacques de Watteville, secrétaire d'État suisse aux questions financières internationales.

« *Cet accord témoigne de ce qui peut être accompli grâce à l'ambition et à la détermination de l'Union.* » a déclaré Pierre Moscovici.

Concrètement, les États membres recevront chaque année les nom, adresse, numéro d'identification fiscale et date de naissance de leurs résidents possédant des comptes en Suisse, ainsi que d'autres informations sur les actifs financiers et le solde des comptes.

La Commission est en train de conclure des négociations relatives à des accords similaires avec l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin, qui devraient être signés avant la fin de l'année.

Pour en savoir plus: http://ec.europa.eu/taxation_customs/index_fr.htm